

Génomique et santé dans le monde

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la génomique et la santé dans le monde ;¹

RECOMMANDE à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur la génomique et la santé dans le monde ;

Prenant note des remarquables progrès réalisés dans la recherche en génomique et du fait que bon nombre d'Etats Membres ne sont pas bien préparés à cette nouvelle approche de la recherche et de la pratique médicale ;

Désireuse de mettre les bienfaits potentiels de la révolution génomique au service de la santé des populations des pays en développement ;

Considérant que la génomique pose des problèmes en matière de sécurité et a des répercussions nouvelles complexes sur les plans éthique, juridique, social et économique ;

Réaffirmant que les progrès de la génomique doivent être envisagés dans le contexte de leur valeur ajoutée pour la pratique et la prestation des soins de santé ;

Reconnaissant qu'il faut de toute urgence faire de la recherche en génomique et mettre au point des applications pour veiller à ce que les pays en bénéficient ;

Convaincue que le moment est venu pour les gouvernements, les milieux scientifiques, la société civile, le secteur privé et la communauté internationale d'annoncer leur ferme volonté de faire en sorte que les progrès de la génomique bénéficient équitablement à tous ;

¹ Document EB113/13.

1. PREND NOTE des recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif de la Recherche en Santé intitulé *Génomique et santé dans le monde* ;¹
2. ADOPTE, pour la présente résolution et pour toutes les activités ultérieures de l’OMS, la définition suivante de la génomique : l’étude des gènes, de leurs fonctions et des techniques qui leur sont applicables ;
3. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à envisager l’adoption desdites recommandations et à mobiliser tous les milieux scientifiques, sociaux, politiques et économiques concernés pour :
 - 1) définir des politiques et stratégies nationales en matière de génomique et mettre en place des mécanismes pour évaluer les techniques pertinentes, le rapport coût/efficacité, les structures d’examen éthique, les répercussions juridiques, sociales et économiques, les systèmes de réglementation et la nécessité d’une action de sensibilisation dans la population ;
 - 2) renforcer les centres et établissements qui font de la recherche en génomique, ou en créer de nouveaux pour développer les capacités nationales et accélérer l’application éthique des progrès de la génomique à la solution des problèmes de santé des pays ;
4. DEMANDE aux Etats Membres de veiller à ce que la collaboration se resserre entre le secteur privé, la communauté scientifique, la société civile et d’autres partenaires concernés, en particulier au sein du système des Nations Unies, et à ce que le dialogue s’engage pour trouver des moyens ingénieux et équitables de mobiliser davantage de ressources pour des travaux de recherche en génomique visant à répondre aux besoins de santé des pays en développement et à développer les capacités dans des domaines tels que la bioéthique et la bio-informatique ;
5. PRIE le Directeur général :
 - 1) de prêter un appui aux Etats Membres pour l’élaboration de politiques et stratégies nationales ainsi que le renforcement de leurs capacités afin qu’ils puissent bénéficier des progrès de la génomique qui présentent une utilité pour la solution de leurs problèmes de santé ;
 - 2) de promouvoir le rôle de l’OMS, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, pour convoquer des instances régionales et internationales et encourager les partenariats entre les principaux acteurs de façon à mobiliser des ressources, contribuer au développement des capacités et trouver des solutions novatrices aux problèmes soulevés par les progrès de la génomique.

Sixième séance, 21 janvier 2004
EB113/SR/6

= = =

¹ *Génomique et santé dans le monde : rapport du Comité consultatif de la Recherche en Santé*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2004.